

# Rapport – Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement

**Version: 01**  
**Date: 2024-04-02**

## 1 Renseignements d’identification (Rapport conjoint)

### 1.1 Entité déclarante

Nom légal de l’entité déclarante : ÉQUIPEMENT D'ESSAI AÉROSPATIAL C.E.L. LTÉE

Siège social principal : Canada, Québec

Numéro(s) d’entreprise : 121045579

Exercice financier visé par le rapport : 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023

Secteur/industrie :

- Code d'activité économique (CAE) : 3199
- Activité : Autres industries de la machinerie et de l'équipement
- Précisions (facultatives) : Conception et fabrication d'équipement d'essai aérospatial

Identification d’un rapport révisé : Non applicable

### 1.2 Entités du rapport conjoint

- CEL Industriel Inc.  
Numéro d’entreprise : 1165902538 / 85472 6668 RC001
- CEL Test Equipment Poland sp. Z o.o. (limited liability company)  
Numéro d’entreprise: 0000380042
- CEL Aero USA Inc.  
Numéro d’entreprise: 37-1783975

## 2 Mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l’une ou l’autre étape de la production de marchandises par l’entité (au Canada ou ailleurs) ou de leur importation au Canada

La société s'est engagée à adhérer aux principes de l'OCDE ainsi qu'au Cadre pour la conduite responsable des entreprises de la CCC. Cette démarche démontre notre volonté de diriger nos activités de manière exemplaire sur les plans environnementaux, sociaux et éthiques, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Nous avons instauré une politique ESG (Politique relative à notre engagement envers la responsabilité sociétale et le développement durable) visant à intégrer les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, incluant l’interdiction au travail forcé et l’utilisation du travail des enfants à

toutes les étapes des opérations et de notre chaîne d’approvisionnement. Cette politique a été présentée à tous nos employés dès sa création et est présentée à nos nouveaux employés lors de leur intégration.

Nous nous engageons à respecter la norme AS9100, notamment en mettant en œuvre les dispositions de son article 7.3 concernant le « Comportement éthique et responsable ». Il énonce les exigences relatives à l'éthique dans le cadre du système de gestion de la qualité. L'article 7.3 souligne l'importance pour l'organisation de promouvoir un comportement éthique dans toutes ses activités et interactions, tant internes qu'externes, incluant des dispositions telles que des politiques anti-corruption, des directives sur les conflits d'intérêts, des pratiques équitables en matière d'emploi, et d'autres aspects liés à l'éthique professionnelle.

Nous accordons également une grande importance au respect des codes éthiques et de conduite de nos clients, que nous intégrons dans notre propre fonctionnement interne par le biais du principe de "flow down". Nous veillons donc à ce que ces mêmes codes d'éthiques soient également respectés par nos fournisseurs ou sous-traitants, en les incluant dans les contrats ou en leur demandant de s'y conformer dans le cadre de nos relations commerciales. Ainsi, le respect des normes éthiques est diffusé à travers toute la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre des relations avec nos fournisseurs, nous mettons en œuvre notre procédure interne en matière d'audit fournisseur, veillant ainsi à ce que nos partenaires commerciaux se conforment aux normes éthiques et morales que nous promovons.

## 3 Structure, activités commerciales et chaînes d’approvisionnement

### 3.1 Structure

L'entreprise est une société à responsabilité limitée, ce qui indique sa structure juridique en tant qu'entité légale distincte.

En ce qui concerne sa structure organisationnelle, l'entreprise est départementalisée en deux branches principales :

- Opérations : Comprenant la Gestion de Projet, l'Ingénierie, la Qualité, la Production et un Centre de Service pour répondre aux besoins opérationnels.
- Administration : Englobant le Développement des Affaires, les Achats, les Finances, les Technologies de l'Information et les Ressources Humaines pour assurer le bon fonctionnement et la croissance de l'entreprise.

L'entreprise comptait à la fin de son exercice financier 104 employés, avec 93 employés basés au Canada, 6 aux États-Unis et 5 en Pologne. Cette répartition géographique illustre la portée internationale de ses opérations et son engagement dans divers marchés.

Notre mission est de fournir de l'équipement fiable, à la fine pointe de la technologie et de qualité supérieure à tous nos clients dans des domaines variés tels que la conception des cellules d'essai de moteur, la conception de systèmes d'acquisition de données et l'entretien des équipements existants.

Nos activités de recherches et de développements nous permettent d'offrir les meilleures solutions aux divers mandats confiés tout en élargissant nos horizons et champs d'activités grâce à la participation de nos employés compétents et fortement qualifiés.

Chez Équipement d'Essai Aérospatial C.E.L. Ltée, nous croyons que chaque client ne doit accepter rien de moins qu'un équipement qui répond à ses réels besoins. Depuis 1988, nous livrons des produits répondant exactement aux besoins de nos clients puisque nous ne prenons rien pour acquis et l'ensemble de notre travail est axé à trouver les meilleures solutions possibles pour tous nos clients. Cette attitude est profondément ancrée dans notre philosophie d'affaire.

En servant à la fois les secteurs commerciaux et militaires, nous offrons des solutions aux principaux manufacturiers d'aéronef et de moteur "Leading Engine and Aircraft", aux compagnies aériennes "Airline" et aux ateliers de révision, maintenance et réparation "Maintenance, Repair and Overhaul Shop" partout dans le monde. Nous faisons de la qualité et de la sécurité notre priorité à chacun de nos projets.

## 3.2 Activités commerciales

Notre entreprise se spécialise dans la conception, le développement, l'assemblage, la fabrication et l'installation d'équipements d'essais destinés aux turbines à gaz et aux composantes associées. Notre engagement envers l'excellence nous conduit à assurer un soutien technique après-vente de premier ordre pour nos clients.

Notre processus d'assemblage et de fabrication est entièrement réalisé au Canada. Afin de répondre aux besoins de nos clients à l'échelle internationale, nous disposons de capacités de conception et de soutien technique après-vente aux États-Unis et en Pologne. Pour l'année se terminant le 31 août 2023, 85% de notre chiffre d'affaires a été réalisé à l'étranger.

La majorité de nos pièces sont achetées au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les équipements sont fabriqués selon nos spécifications, les pièces sont produites conformément à nos dessins et à nos spécifications, et les pièces commerciales sont acquises auprès de nos fournisseurs fiables et réputés.

## 3.3 Chaînes d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de CEL est gérée dans un processus qui tient en compte le niveau de risque des fournisseurs, et demande à ce que chacun des fournisseurs et sous-traitants de l'entreprise répondent à des normes élevées en termes de qualité et de respect des lois locales et internationales.

Tout nouveau fournisseur fait l'objet d'une évaluation et, selon le niveau de risque établi, est audité de façon régulière pour valider sa conformité aux différentes exigences de CEL. Une entreprise située dans un pays où l'état de droit n'est pas conforme à nos exigences sera rejetée.

Dans le cadre des lois internationales sur le travail forcé et le travail des enfants, le niveau de risque est évalué comme faible compte tenu de la sélection rigoureuse des fournisseurs et de leur emplacement géographique. CEL, en 2023, a exclusivement fait affaire avec des fournisseurs provenant des États-Unis (71%), du Canada (24%) et du continent Européen (5%), des endroits où l’état de droit existe et où les normes et lois protègent l’intégrité des travailleurs.

Il est à noter qu’à chaque envoi d’un bon de commande, CEL envoie des conditions d’achat et des exigences à répercuter aux sous-traitants en adéquation avec la norme AS9100 ainsi que les lois applicables au Canada et à l’international. Parmi les exigences répercutées, CEL demande l’assurance que les employés soient sensibilisés à l’importance d’un comportement éthique.

#### **4 Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants**

Dans notre démarche de développement durable et de responsabilité sociale, nous nous engageons à intégrer une conduite responsable des entreprises (CRE) dans l’ensemble de nos politiques et systèmes de gestion. Conformément aux lignes directrices de l’OCDE et aux principes du CCC pour la conduite responsable des entreprises ainsi qu’à notre propre politique ESG, nous mettons en place des mesures pour évaluer et gérer les impacts négatifs sur nos opérations, nos chaînes d’approvisionnement et nos relations commerciales.

Nous nous efforçons de cesser, prévenir ou atténuer tout effet néfaste découlant de nos activités, en adoptant des pratiques responsables à tous les niveaux de notre organisation. Cela inclut un suivi minutieux de la mise en œuvre de nos politiques et des actions entreprises, ainsi qu’une évaluation régulière des résultats obtenus.

La communication est au cœur de notre approche. Nous nous engageons à informer toutes les parties prenantes de la manière dont nous traitons les répercussions négatives de nos activités. Cette transparence renforce notre responsabilité et favorise la confiance mutuelle.

#### **5 Parties des chaînes commerciales et des chaînes d’approvisionnement comportant un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer**

Pour garantir que l’entreprise identifie les risques dans ses activités et sa chaîne d’approvisionnement, une analyse des risques est réalisée pour chaque client, en tenant compte des spécificités du pays ou de la région, des coutumes, de la religion et des ressources internes. La qualification des sous-traitants et des fournisseurs est menée selon les critères du programme de santé et sécurité au travail (SST), du programme de qualité en vigueur et du pays d’origine. De plus, pour chaque projet, une analyse de risque détaillée est effectuée, intégrant des considérations liées à la religion, aux ressources internes et aux fournisseurs, afin d’assurer une gestion rigoureuse et proactive des risques.

## 6 Ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Non applicable, nous n’avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement.

## 7 Ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement

Non applicable, puisqu’aucun recours au travail forcé ou au travail des enfants n’a été identifié, aucune perte de revenu n’a été déterminée pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement.

## 8 Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Dans le cadre de notre politique interne, une formation obligatoire d'une durée de 45 minutes est donnée à l'ensemble des employés. Cette formation vise à sensibiliser nos employés à la norme AS9100, une formation donnée par notre département Qualité, élaborée en interne pour répondre aux exigences spécifiques de l'AS9100. Dans le cadre de cette formation, l’article 7.3 sur le comportement éthique est abordé.

Cette formation est offerte à tous les niveaux de l'organisation, de la haute direction aux employés, dans le but de garantir une compréhension commune et une application uniforme des normes éthiques et de qualités. Afin d'évaluer la compréhension des participants, un quiz dynamique de type Vrai ou Faux est inclus dans le processus de formation.

Au total, 100 employés ont reçu cette formation, qui est intégrée au processus d'intégration des nouveaux employés. De plus, une séance afin de présenter cette formation est prévue chaque année pour garantir que tous les employés ont accès à cette formation cruciale.

Finalement, la présentation de notre politique ESG fait également partie du processus d'intégration des nouveaux employés, soulignant ainsi notre engagement envers les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dès le début de leur parcours professionnel au sein de notre entreprise.

## 9 Manière dont l’entreprise évalue l’efficacité de ses efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes commerciales et ses chaînes d’approvisionnement

Pour garantir la conformité de nos fournisseurs aux normes éthiques et opérationnelles établies par notre entreprise, nous réalisons un audit dès le début de chaque relation commerciale avec chacun d’eux. Ces audits sont réalisés en stricte conformité avec notre procédure interne du département des achats. Ils nous permettent d’évaluer de manière approfondie la performance de nos partenaires, en mettant en évidence les forces et les domaines nécessitant des améliorations.

En plus de ces audits, nous avons mis en place des axes de signalement pour permettre à nos employés et à nos parties prenantes de signaler tout problème ou tout comportement non conforme observé chez nos fournisseurs. Cette approche nous permet d’identifier rapidement les risques potentiels et de prendre des mesures correctives appropriées pour maintenir l’intégrité de notre chaîne d’approvisionnement.

En intégrant ces pratiques dans notre processus d’approvisionnement, nous nous engageons à promouvoir des relations durables avec nos fournisseurs, tout en veillant à ce que nos opérations commerciales soient alignées sur nos valeurs éthiques et nos normes de qualité élevées. En ce qui concerne les relations commerciales, une évaluation des risques est faite avant chaque projet.

Cependant, aucune mesure n’a été prise visant précisément l’évaluation de l’efficacité de l’entreprise pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d’approvisionnement.

## 10 Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j’atteste que j’ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l’application de la Loi, pour l’année de déclaration susmentionnée.

Pierre-Alexandre Morais, CEO

Nom complet

Titre



Signature

J’ai le pouvoir de lier ÉQUIPEMENT D’ESSAI AÉROSPATIAL C.E.L. LTÉE.